Secrétariat à la condition féminine
Québec

Depuis 1981, du 25 novembre au 10 décembre, des hommes et des femmes de partout à travers le monde unissent leur voix pour dénoncer les actes de violence dont sont victimes les femmes. Ces deux dates ont été retenues afin de lier, de façon symbolique, la violence faite aux femmes et les droits humains. Cette période de seize jours met aussi en évidence d'autres événements importants tels que :

- 1er décembre : Journée mondiale de lutte contre le SIDA
- 10 décembre : Journée des droits de l'homme (date anniversaire de la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948)

Les seize Journées d'action s'inscrivent dans la campagne internationale développée en 1991 par le Center for Women's Global Leadership.

Au Québec, nous avons choisi de souligner particulièrement les dix journées qui se trouvent entre le 25 novembre et le 6 décembre.

25 novembre - Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

En 1999, l'Assemblée générale des Nations Unies proclamait le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et invitait les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales à tenir des activités pour sensibiliser l'opinion publique.

La date du 25 novembre a été choisie pour honorer la mémoire de trois femmes de la République Dominicaine, les soeurs Mirabal, ferventes militantes pour la liberté, brutalement assassinées en 1960 sur les ordres du chef de l'État, Rafael Leonidas Trujillo.

6 décembre - Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

La Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes été instituée par le Parlement du Canada en 1991 à la suite du drame survenu à l'École polytechnique de Montréal, où 14 jeunes femmes ont été assassinées le 6 décembre 1989. Simplement parce qu'elles étaient des femmes.

La Journée nationale permet non seulement de se recueillir un instant et de se rappeler ce triste événement, mais elle offre aussi la possibilité de se questionner sur le problème de la violence faite aux femmes et aux jeunes filles. D'où la nécessité d'adopter des mesures concrètes pour la prévenir et l'éliminer.

© Gouvernement du Québec, 2008 - 2012